

# REGLEMENT INTERIEUR

Relais Petite Enfance  
Cazals / Salviac

Communauté de communes  
Cazals-Salviac



**Contact :**

Angélique CALLES

Téléphone (& fax) : 05.65.21.63.00 / 07-61-42-21-94

Mail : [bambinatoram@orange.fr](mailto:bambinatoram@orange.fr)

## **PRESENTATION DU RELAIS PETITE ENFANCE**

Le Relais Petite Enfance a été créé à l'initiative de l'association Bambin'ado, association loi 1901, en partenariat avec la communauté de communes Cazals/Salviac, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

C'est un lieu de rencontre, d'éveil, d'écoute, d'accompagnement et de professionnalisation destiné aux assistantes maternelles, aux gardiennes à domicile ainsi qu'aux familles et toute autre personne ayant la responsabilité d'un enfant. Il accueille les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte. Le relais petite enfance est un lieu public, gratuit et sans inscription.

### **MISSIONS ET OBJECTIFS DU RELAIS PETITE ENFANCE**

#### **Les missions,**

Les missions définies par la CAF sont :

- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux ;
- Organiser un lieu d'information, d'orientation, et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément ;
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individualisé ;
- Participer à la fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

#### **Les objectifs,**

- Favoriser les rencontres et les échanges entre les assistantes maternelles agréées et les gardiennes à domicile pour rompre leur isolement, partager leurs expériences et leurs pratiques professionnelles.
- Contribuer à une qualité d'accueil au domicile en échangeant sur les pratiques professionnelles des assistantes maternelles, en valorisant les compétences de chacune et en suscitant leur implication.
- Favoriser une ouverture sur la vie collective pour les enfants, participer à leur éveil et à leur développement en proposant un espace d'expérimentation ainsi que des activités adaptées et variées.
- Soutenir les liens parents-enfants en leur permettant de vivre un moment de jeux ensemble, sans les contraintes du quotidien.
- Organiser un lieu où l'enfant et son parent peuvent se préparer à se séparer.
- Accompagner les parents dans leur rôle de parent et dans leur rôle de parent-employeur.

## **LES PERMANENCES ADMINISTRATIVES**

L'animatrice du Relais Petite Enfance, éducatrice de jeunes enfants, vous accueille lors des permanences, les lundis et mardis de 13h30 à 16h30 dans les locaux du centre de loisirs de Cazals. L'animatrice se déplace si besoin.

## **LES TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIFS**

Le Relais Petite Enfance vous accueille :

- tous les lundis de 9h30 à 12h au centre de loisirs de Dégagnac
- tous les mardis de 9h30 à 12h au centre de loisirs de Cazals

Au cours des vacances scolaires les temps d'accueil collectifs se déroulent dans d'autres locaux (école maternelle de Dégagnac et Cazals)

Chacun est libre d'arriver et de repartir à l'heure qui lui convient et qui convient le mieux au rythme de(s) enfant(s) dans le respect du déroulement de la séance.

L'enfant est sous l'entière responsabilité de la personne qui l'accompagne et qui en a la responsabilité. Ces temps d'accueil collectifs sont l'occasion pour l'enfant de partager des temps de jeux dans un groupe et de faire des découvertes et des expériences nouvelles tout en étant rassuré par la présence d'un adulte connu de lui.

L'enfant est libre de participer ou non aux activités proposées. Le rôle de l'adulte est de lui faire des propositions, de le laisser faire seul ce qu'il entreprend et de le soutenir si l'enfant en exprime le besoin. Ces temps collectifs sont également l'occasion pour les adultes de se rencontrer, d'échanger sur des sujets en lien avec l'enfant.

Déroulement de la séance : le temps d'accueil est ritualisé.

Il débute par un investissement libre pour les enfants et les adultes de l'espace et des jeux. Ceci permet de laisser à chacun le temps de se familiariser avec l'espace et les personnes présentes. Un peu plus tard dans la matinée est proposé « une pause » pour les adultes autour d'une boisson qui permet de créer des échanges. Arrive ensuite la proposition d'activité qui tente de s'inscrire au mieux dans le respect du rythme de l'enfant. Enfin, un temps de rangement de l'espace puis un temps collectif autour de quelques histoires ou chansons qui marque la fin de l'accueil.

## **LES TEMPS D'INFORMATION ET DE PROFESSIONNALISATION**

Le Relais Petite Enfance organise des soirées d'échanges destinées aux assistant(e)s maternel(le)s. La thématique des interventions sera choisie en fonction des demandes et besoins exprimés par les professionnel(le)s. Elles se dérouleront au moins deux fois par an.

## **LE ROLE DE L'ANIMATRICE**

L'animatrice du Relais Petite Enfance est responsable de l'organisation des temps d'accueil collectifs et elle est garante du bon déroulement de la séance. Par l'aménagement de l'espace elle propose un espace de vie agréable et adapté aux plus petits. Elle se situe dans une dynamique de propositions mais peut aussi faire appel à des intervenants extérieurs afin de proposer des animations variées. Elle est à l'écoute des participants et tient à se rendre disponible pour tous.

## **LE ROLE DE L'ASSISTANTE MATERNELLE**

En tant que professionnelle, elle est actrice du lieu de vie et dans le lieu de vie. Elle participe aux activités, propose son expérience, ses idées, exprime ses souhaits, ses difficultés. Elle se situe dans une posture de disponibilité et d'accompagnement pour les enfants.

## **QUELQUES REGLES DE VIE A RESPECTER**

Afin de garder un lieu convivial, d'écoute, de partage et ouvert à tous, les adultes présents aux temps d'accueil collectifs et aux réunions ont un devoir de discrétion vis-à-vis des propos échangés. Il est demandé à chacun de respecter les autres, de ne pas être dans le jugement ou le dénigrement des enfants et des adultes.

La qualité des échanges et du jeu est aussi liée au bruit, il faut donc limiter le niveau sonore.

Respecter le matériel et les jeux proposés et participer au rangement à la fin des temps collectifs.

Respecter l'hygiène des locaux.

## **RESPONSABILITES**

### Maladie,

L'enfant malade ne peut être accueilli aux temps collectifs autant pour son confort personnel que pour les risques de contagion.

### Photo,

Prendre en photo un enfant est soumis à autorisation. Une demande d'autorisation est donnée à chaque assistante maternelle qui la transmettra à la famille et à chaque parent fréquentant le relais.

## Assurance,

L'accueil et les activités du relais sont assurés en responsabilité civile par la Communauté de communes Cazals-Salviac quelque soit le lieu où ils se déroulent. Cette dernière dégage toute responsabilité pour un accident survenu hors du temps et du lieu d'accueil et d'activités.

La Communauté de Communes Cazals -Salviac se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des biens matériels personnels survenu pendant les temps collectifs, ceci restant sous l'entière responsabilité des propriétaires.

Le matériel ou la documentation empruntés au relais sont sous la responsabilité des utilisateurs. Toute perte ou détérioration donnera lieu à un remplacement.

## Trajet,

Chaque assistant(e) maternel(le) s'engage à avoir l'autorisation des parents pour se déplacer en voiture avec les enfants jusqu'au relais petite enfance ou tout autre lieu utilisé par le relais pour l'organisation des animations.

Le présent règlement est affiché dans chaque lieu du relais, remis aux assistantes maternelles et aux parents qui s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter.

### COUPON A RETOURNER

Nom et Prénom de l'enfant fréquentant le relais :

.....

Lu et approuvé le ..... à .....,

Signature du ou des parent(s), Signature de l'adulte accompagnant l'enfant,